

LES TICKETS-RESTO À LA POSTE

Tous les personnels de La Poste (CDI, CDD, stagiaires, apprentis, intérimaires...) **ont droit aux titres restaurant**, quelle que soit leur durée hebdomadaire de travail (exemple: temps partiel).

Pour obtenir les tickets restaurants, il faut remplir une demande personnelle d'attribution du titre restaurant. Les tickets restaurant sont alimentés sur une carte à puce qui est envoyée à votre domicile. L'employeur l'alimente en fonction de vos jours travaillés. Pour activer la carte, récupérer le code PIN, consulter le solde ou déclarer la perte de la carte, allez sur www.myedenred.fr

Et pour les intérimaires, comment ça marche? C'est l'agence d'intérim qui est responsable de l'acquisition et de la fourniture à son personnel des titres restaurant pendant toute la durée de la mission d'intérim à La Poste.

Conditions d'attribution des Tickets Restaurant:

Les modalités d'attribution sont détaillées dans la note service DNAS-2020-070 de juillet 2020.

Il faut satisfaire à trois conditions cumulatives :

- 1) Ne pas être rattaché à un point de restauration collective défini dans le cadre du schéma directeur (il y en a très peu) ou en être éloigné de plus de 600 mètres ou de plus de huit minutes.** Le mode de calcul le plus favorable à l'agent est retenu (km ou minutes).
- 2) Etre physiquement présent à votre poste de travail et avoir un horaire de travail journalier qui comprend une pause repas (fin de service après 13H45).**
- 3) Ne pas bénéficier d'autres aides en matière de restauration.**

Quelle est la valeur de chaque ticket restaurant ?

La valeur et le montant de la participation de La Poste (entre 50 et 60%) dépendent de votre rémunération.

SUD demande l'augmentation du montant des titres restaurant et une prise en charge à 100% par La Poste.

Au 1 ^{er} Juillet 2020	Valeur du titre	Part agent	Part La Poste	Participation
Indice brut ≤ 393 Salaire brut annuel ≤ 20 131,16 €*	8,00 €	3,20 €	4,80 €	60%
393 < Indice brut ≤ 434 20 131,16 € * < Salaire brut annuel ≤ 21 536,97 € *	7,00 €	3,50 €	3,50 €	50%
Indice brut > 434 Salaire brut annuel > 21 536,97 € *	6,50 €	3,25 €	3,25 €	50%

(*) Valeur calculée sur la base du point d'indice de la fonction publique au 01/02/2017 soit 4,686 €

Carton rouge au Réseau: lors des fusions de secteur (Domène, République...), les dossiers tickets restaurant des agents ont été écrasés. Résultat: des dizaines d'agents privés de titres restaurant pendant des mois. Encore des économies pour Picsou La Poste?

Retrouvez cette info et d'autres infos utiles ici :
www.sudptt38-73.fr/documentation/documentation-poste

Pour nous contacter :
Syndicat Sud PTT Isère-Savoie : 3 rue Federico Garcia Lorca, 38100 Grenoble
04 76 22 00 15